

# AVIS PUBLIC



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro RCA 40-11, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40);

Que le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption à sa séance du 7 octobre 2014, d'un projet de règlement intitulé « Règlement numéro RCA 40-11, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40) », tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 4 novembre 2014 à 18 h 30, dans la salle du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Que l'objet de ce règlement est de modifier les normes relatives aux garages et aux abris d'autos existants, principalement en réduisant la marge latérale requise, ainsi que les exigences relatives aux récipients de gaz propane à usages résidentiels afin de les autoriser dans les cours latérales, conditionnellement à ce qu'ils soient dissimulés. La distance requise entre le réservoir et une ligne de terrain serait également réduite;

Que ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Anjou;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil désigné par le maire d'arrondissement) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Donné à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 14 octobre 2014.

Louise Goudreault  
Directrice, Services administratifs,  
Relations avec les citoyens et Greffe  
Secrétaire d'arrondissement